

L'AVENIR DU PRESBYTÈRE de la Paroisse Saint-Pierre

Depuis 2017, le Conseil des affaires économiques (CAÉ) de la Paroisse Saint-Pierre réfléchit sur l'avenir du presbytère. Il s'est posé la question: *Devrions-nous faire comme d'autres paroisses et vendre le presbytère et le terrain qui l'entoure?*

Vers la fin 2017, le CAÉ a sollicité des commentaires et opinions des membres de la Paroisse concernant une telle vente pour déterminer s'il devait poursuivre le projet. Les réponses reçues ont bien souligné le besoin de trouver des solutions pratiques concernant le logement du prêtre et les bureaux de la Paroisse. Il ressortait aussi la nécessité, si une vente était voulue, d'assurer une utilisation appropriée du terrain vendu qui tiendrait compte des institutions voisines.

Démarches du Conseil des affaires économiques depuis 2018:

- Il a fait arpenter le terrain qui pourrait possiblement être vendu avec le presbytère.
- Il a obtenu une évaluation professionnelle de cette propriété.
- Il a poursuivi des discussions d'envergure avec le Manoir Saint-Pierre qui a indiqué un grand intérêt à acquérir la propriété. Des solutions concernant un logement pour le prêtre et des bureaux pour la Paroisse furent incorporées dans la proposition élaborée avec le Manoir.

Prochaines démarches prévues du Conseil:

- Il fera des présentations en juin 2020 pour informer les Paroissien(ne)s de ses discussions avec le Manoir. Le Manoir présentera sa vision de projet concernant l'utilisation de la propriété du presbytère. Le Conseil présentera les détails de l'entente informelle avec le Manoir.
- Le Conseil planifie tenir un vote démocratique sur la question de vente possible au Manoir peu de temps après les présentations aux paroissien(ne)s. Des explications concernant le vote seront données lors des présentations.
- S'il y a une décision claire et significative des paroissien(ne)s en faveur de la vente au Manoir, tel qu'exigée par le diocèse, le CAÉ cherchera l'approbation diocésaine pour procéder aux démarches de conclusion de la vente du presbytère y compris la subdivision du terrain de l'église et presbytère.

Points saillants de l'entente informelle avec le Manoir:

1. La moitié du prix d'achat serait payée en comptant.

2. L'autre moitié serait payée en fournissant un logement pour le prêtre pendant six ans à partir du moment que le presbytère serait fermé pour être démolit et en fournissant des bureaux pour le prêtre et le secrétariat de la Paroisse pendant dix ans dans la nouvelle construction. Il est voulu que ces espaces de logement et de bureaux continuent d'être disponibles à des coûts raisonnables pour la Paroisse après ces périodes de temps.
3. Après la vente de la propriété au Manoir, la Paroisse pourra continuer à utiliser le presbytère et en tirer bénéfices jusqu'à ce que le Manoir soit prêt à démolir le presbytère pour son projet de construction.

Présentations sur la proposition concernant la vente possible du presbytère au Manoir Saint-Pierre:

- **À 1:30 pm le vendredi 26 juin, en français, dans la Salle Lavoie au Manoir Saint-Pierre** (nombre de participants limité selon les règlements en vigueur à cause du Covid-19);
- **À 7:30 pm le lundi 29 juin, en français, dans l'église catholique de St-Pierre-Jolys** pour 50 personnes comprenant 5 personnes faisant partie des présentateurs.
- **À 7:30 pm le mardi 30 juin, en anglais, dans l'église catholique de St-Pierre-Jolys** pour 50 personnes comprenant 5 personnes faisant partie des présentateurs.

Si nécessaire selon les inscriptions aux sessions spécifiées, une présentation additionnelle pourra être faite.

Les paroissien(ne)s voulant entendre les présentations doivent s'inscrire pour assister à une des sessions, en appelant le bureau de la Paroisse (204-433-7438) ou par courriel à ce bureau (parstp@outlook.com).

Concernant la votation:

Pourront voter sur la proposition, les paroissien(ne)s âgé(e)s de 18 ans ou plus qui sont sur les registres de la Paroisse et qui ont fait une contribution monétaire à la Paroisse durant la période du 1 janvier 2018 au 31 mai 2020. Une liste sera préparée à partir des noms des donateurs et donatrices pour qui des reçus pour fin d'impôt furent émis ou seront émis.

Un billet de votation sera donné ou envoyé à chaque personne se trouvant sur la liste ainsi préparée. Ces personnes pourront remettre leur billet de votation à l'église ou au manoir durant des temps spécifiés qui seront annoncés lors des assemblées d'information.

Le nom de la personne votante sera rayée de la liste lorsque son vote aura été déposé dans une boîte de scrutins qui ne sera pas ouverte avant la fin de toutes les sessions de votation.

Une petite équipe, composée d'un représentant du Conseil des affaires économiques, d'un représentant du CPP et d'un représentant du Manoir, compteront les votes le soir de la dernière session de votation. Les résultats seront publiés dans le bulletin paroissial de la fin de semaine suivant le comptage.